

DIVERS-CITÉ

Bulletin municipal de Cendras

N° 246 octobre 2017

Lire délivre
du 16 au 19 novembre 2017



Sommaire

Page 3 - **Edito** du Maire

Page 4 - **Culture** : 2 spectacles des ATP

Page 5 - **Droits de l'Homme** : Motion pour la libération de Salah Hamouri

Page 6 - **Informations** : Passeport, Carte d'Identité, carte grise, permis de conduire / Fin du dispositif ALABRI / Coupures EDF

Page 7 - **Environnement** : le débroussaillage

Page 8 - **Retour sur la Semaine bleue**

Page 9 - **Santé** : un point sur l'Espace Mutualisé de Service de Proximité destiné aux professionnels de santé

Page 10 - **Santé (suite) / En bref, les dossiers en cours** : l'achat d'une voiture électrique / la rénovation du groupe scolaire

Page 11 - **En bref, les dossiers en cours** : mise à disposition d'une parcelle pour un jeune agriculteur / rénovation de l'éclairage public / plateforme bois / amélioration de la desserte en eau potable au Perdiguier

Page 12 - **Travaux**

Page 13 - **Etat/Département** : Plan local d'Urbanisme / Rencontre avec le Président du Département

Page 14 - **Ecoles** : Rentrée scolaire : les enfants et l'école restent une des priorités municipales ! / Un chapiteau ...une compagnie de cirque à Cendras

Page 15 - **Retour sur les initiatives** : Grand succès pour les Journées Européennes du Patrimoine / Journée européenne de la chauve-souris

Page 16 - **Retour sur les initiatives** : Forum des associations / soirée Yves Cusset / soirée des abeilles / inventaires des libellules

Page 17 - **Centre socioculturel Lucie Aubrac**

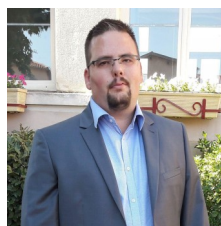
Page 18 - **Syndicat Mixte des Hautes Vallée Cévenoles**

Pages 19 - **Associations**

Pages 20 - **Agenda/En pratique**



Programme de Lire Délivre
disponible en Mairie



Depuis son intervention télévisée du 15 octobre, on connaît le principal souci du nouveau Chef de l'État : aider « les premiers de cordée ». Selon lui, ce sont les riches qui tirent l'économie du pays, alors ce sont eux qui doivent bénéficier des largesses de l'État.

Le Président de la République aime les riches et, pour eux, il n'y va pas avec le dos de la cuillère.

Ainsi, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), auquel vient s'ajouter le prélèvement forfaitaire unique (PFU), plafonné à 30 %, sur les revenus du capital, un véritable bouclier pour les nantis. La facture globale est de 5 milliards pour les finances de l'État, c'est-à-dire pour les contribuables français. Concrètement, il va falloir trouver de l'argent pour donner aux riches. Le gouvernement va par exemple raboter l'APL (aide personnalisée au logement) de 400 millions pour commencer ! Le surnom de « Président des riches » lui va comme un gant !

Ne tombons pas dans le fatalisme, résistons à cette politique qui creuse les inégalités en innovant, en conservant notre optimisme, et en poursuivant notre dynamique locale !

Une bonne transition pour faire le point sur notre actualité communale.

Les enfants ont retrouvé le chemin de l'école en septembre. Le forum des associations, très réussi, a marqué la reprise des activités. La Semaine bleue a été remplie de moments de partage et de convivialité où l'on a pris beaucoup de plaisir à se retrouver. Des soirées à thèmes sur les chauves-souris et les abeilles nous ont livrés des connaissances passionnantes. L'humour d'Yves Cusset nous a régales le temps d'un spectacle de très bon niveau... bref, une bonne rentrée !

La fin de l'année s'annonce tout aussi intéressante, avec la programmation de deux soirées théâtrales, organisées par les ATP d'Alès, une soirée du centre socioculturel Lucie Aubrac, des débats organisés par le Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles, la bourses aux semences, la bourses aux jouets, les lotos...et bien évidemment Lire Délivre du 16 au 19 novembre, qui aura pour thème cette année : « le coq

RICHERS 1	ISF 2017	IFI 2018
Personne seule, patrimoine de 2,5 millions €	Montant de l'ISF : 8 800 euros	Montant de l'IFI : 4 600 euros
Résidence principale : 1 000 000 € Immeuble de rapport : 900 000 € Portefeuille de titres : 600 000 €		
GAIN : 4 200 EUROS		
RICHERS 2	ISF 2017	IFI 2018
Contributeur ayant revendu son entreprise	Montant de l'ISF : 108 600 euros	Montant de l'IFI : 0 euro
Avec un patrimoine de 11 millions € ; patrimoine financier 10 millions €, résidence principale 1 million €.		
GAIN : 108 600 EUROS		
RICHERS 3	ISF 2017	IFI 2018
Famille milliardaire	Montant de l'ISF : 2,5 millions d'euros	Montant de l'IFI : 400 000 euros
Fortune totale : 3 milliards € Patrimoine financier 300 millions € Patrimoine immobilier : 30 millions €		
GAIN : 2 100 000 EUROS		
ÉCONOMIE SUR L'IMPÔT SUR LE REVENU AVEC LA TAXATION FORFAITAIRE DES REVENUS FINANCIERS (FLAT TAX)		
Foyer avec 50 000 euros de revenus financiers	1 700 euros d'économies	
Foyer avec 400 000 euros de revenus financiers	96 000 euros d'économies	

de Nougaro s'invite au bestiaire de La Fontaine » (le programme est joint à ce bulletin).

Pour l'équipe municipale, cette année va se terminer sur les chapeaux de roues, entre les événements culturels et les nombreux dossiers en cours : début de la construction de la Maison pour les professionnels de santé, rénovation du groupe scolaire, rénovation de l'éclairage public pour passer en LED (permettant des économies d'énergie importantes), mise à disposition et viabilisation d'une parcelle pour l'installation d'un jeune agriculteur, construction d'une plateforme bois pour fabriquer et stocker le copeaux pour la chaudière de la Mairie...Une fin d'année chargée mais passionnante, avec de nombreux projets qui avancent à grand pas !

Sylvain ANDRÉ

Culture

En partenariat avec la Mairie de Cendras et Biosphéra, les ATP nous proposent deux pièces de théâtre

Vendredi 24 novembre à 20h 30, salle Biosphéra à Cendras (8€)



OTHELLO

De William Shakespeare ; Mise en scène Maria Zachenska et Pierre Cornouaille Cie Blonba

Deux super clowns pour une tragédie... On pouvait craindre le pire, mais, selon le journal Le Parisien, « le pari est admirablement relevé ».

En 1h05, Carpatte et Francis interprètent à eux seuls plus de dix personnages qu'ils prennent soin de ne jamais vulgariser. C'est une plongée dans le cœur douloureux des hommes habités par la suspicion, la jalousie, la haine, la vengeance, mais aussi (parfois) par l'amour. Ici, point de terreur ni de pitié, mais l'humour et le rire, le décalage et la dérision pour un autre parti pris de lecture des sentiments humains, trop humains, qui s'en trouvent étonnamment mis en relief par le jeu des comédiens.

Mercredi 6 décembre à 20h 30, salle Biosphéra à Cendras (tarif 8€)

ELOGE DES FEMMES FONTAINES

Par Rufus ; Mise en scène : Zoé Narcy

Rufus met en mots un sujet tabou qui parle de sexe, de plaisir et de mystère. Ce défi, il a mis longtemps à le faire exister. Personne n'en voulait, tant reste vive encore l'opprobre millénaire jetée sur les corps qui exultent.

Ce projet est né de la lecture d'un ouvrage du psychologue Jacques Salomé, « L'effet Source » réunissant des témoignages, quelques lettres d'hommes mais surtout des lettres de femmes que l'on appelle « fontaines » au moment de l'amour. Une parole rare, d'une liberté inattendue.

La mise en scène est très simple, avec la volonté parfois d'emporter le rire que suscite une tendresse joyeuse. « Sans humour, dit Rufus, il n'est pas possible que certains sujets passent. »



**Renseignements et réservations pour ces deux spectacles auprès des ATP d'Alès:
Tel : 04.66.56.74.96.**

Biosphéra, Centre d'Interprétation des Vallées Cévenoles, où est joué ces deux spectacles vous invite aimablement à visiter à cette occasion son exposition permanente qui retrace l'évolution des relations hommes-nature au fil du temps, dans les vallées cévenoles. Arrivez en avance, au mieux dès 19h 30 pour une visite complète, ou pour un aperçu si vous avez moins de temps.

Droits de l'Homme

Motion pour la libération de Salah Hamouri adoptée au Conseil municipal lors de la séance du 25 septembre.

Considérant que la commune de Cendras est attachée au respect des droits de l'Homme et du droit international.

Considérant que les Palestiniens habitant Jérusalem-Est, ne peuvent bénéficier ni de la nationalité palestinienne, ni de la nationalité israélienne, Monsieur Salah Hamouri, Franco-Palestinien, résident de Jérusalem, ne possède de ce fait que la citoyenneté française.

Considérant qu'un juge de la Cour de Jérusalem a décidé, mardi 5 septembre 2017, que Monsieur Salah Hamouri, arrêté le 23 août 2017 par les autorités israéliennes, devait purger la peine de trois mois de prison qui lui restait à effectuer lorsqu'il a été libéré le 18 décembre 2011 à l'occasion d'un échange de prisonniers, sans qu'il y ait de fait en rapport avec sa précédente condamnation.

Considérant que le lundi 18 septembre 2017 la cour de district de Jérusalem s'est à nouveau réunie et a rendu son verdict : Salah Hamouri est en détention administrative pour six mois. Aucune charge ne pèse sur lui et il n'a droit à aucun procès. Cette détention peut être renouvelée tous les six mois sans que les autorités israéliennes n'apportent la moindre preuve d'une quelconque culpabilité.

Considérant que l'État d'Israël rompt ainsi l'accord qui a permis la libération en 2011 de Monsieur Salah Hamouri, accord acté avec la diplomatie française.

Considérant que les autorités israéliennes, en tenant le dossier de monsieur Salah Hamouri secret et en ne révélant aucune charge qu'il contiendrait, ne respectent pas le droit d'un accusé de se défendre selon les normes fondamentales d'un procès équitable.

Considérant que les autorités israéliennes, dont les autorités judiciaires, ne respectent pas les normes du droit international, telles que définies par l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) voté par l'Assemblée générale de l'ONU, et en particulier des articles 72 et 78 de la Quatrième Convention de Genève, qui leur font obligation de respecter le droit d'un individu accusé de se défendre selon les normes fondamentales d'un procès équitable, le droit à la défense de monsieur Salah Hamouri est violé à plus d'un titre ; Considérant encore, que la Quatrième convention de Genève garantit ce droit, la France, Haute Partie contractante de cette convention a obligation de s'assurer par tous les moyens de son respect.

Considérant que le ministre de la défense israélien a émis un ordre de détention administrative à l'encontre de monsieur Salah Hamouri, que le procureur a fait appel du refus du juge de la Cour de Jérusalem de placer monsieur Salah Hamouri en détention administrative, il est manifeste qu'il y a au plus haut niveau, une volonté d'appliquer à monsieur Salah Hamouri cette procédure au caractère particulièrement arbitraire et contraire aux normes fondamentales du droit à une justice équitable.

Considérant qu'en interdisant, durant 6 mois en 2015, à monsieur Salah Hamouri de se rendre en Cisjordanie pour suivre ses études universitaires de droit, et en expulsant du territoire israélien en 2016 son épouse, alors enceinte de leur enfant, madame Elsa Lefort, citoyenne française travaillant au Consulat de France à Jérusalem, les autorités israéliennes font preuve de harcèlement et d'arbitraire à l'encontre d'un ressortissant français et de sa famille.

Le Conseil municipal de Cendras, appelle le Président de la République, le Ministre des Affaires étrangères, à se saisir directement et fermement de la défense de notre concitoyen, notamment en demandant explicitement et publiquement la libération immédiate de monsieur Salah Hamouri, en exigeant le respect de l'accord passé par l'État d'Israël en 2011 et en intervenant contre toute velléité de rétablir l'ordre de détention administrative. Appelle encore le Président de la République, le Ministre des Affaires étrangères, à s'engager directement pour que cesse le harcèlement dont sont victimes nos concitoyens, monsieur Salah Hamouri et sa famille, notamment en s'assurant que son épouse, madame Elsa Lefort, et leur enfant, puissent rejoindre monsieur Salah Hamouri et résider avec lui à Jérusalem.



Informations

Carte d'identité – Passeport



Pour effectuer une demande de Carte d'identité ou de Passeport :

- Je fais ma pré-demande en ligne.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site :

demarche.interieur.gouv.fr

-Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

-Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques.

-Je rassemble les pièces justificatives.

-Je me présente au guichet de la mairie choisie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

-Je retire ma carte d'identité ou mon passeport dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Carte grise – permis de conduire

Mes démarches à portée de clic !

Je peux désormais effectuer mes demandes de certificat d'immatriculation et de permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.



Je me rends sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

Le PACS (Pacte Civil de Solidarité)



Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des PACS ne se fait plus auprès du Tribunal, mais auprès de l'officier d'état civil en Mairie.

Les partenaires doivent réunir les documents suivants :

-acte de naissance : copie intégrale de moins de 3 mois (6 mois pour les étrangers ou personnes nées à l'étranger).

-une pièce d'identité.

-une attestation sur l'honneur qu'il n'y a pas de liens de parenté.

Lors de l'enregistrement du PACS en mairie, les partenaires doivent avoir établi leur convention de PACS.

Lorsque le rendez-vous est pris et que les documents sont réunis, les partenaires signent leur convention de PACS.

Interdiction de brûler

Dans les terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements et jusqu'à une distance de 200 mètres de ces terrains, la période d'interdiction d'apport et d'allumage de feu,

prévue par l'arrêté permanent N°2012-244-0013 relatif à l'emploi du feu, prorogée une première fois par l'arrêté préfectoral N°DDTM-SEF-2017-0381, est prorogée une seconde fois jusqu'au 30 novembre 2017 inclus.

Fin de l'opération ALABRI : réalisez votre diagnostic gratuit

Le SMAGE des Gardons a lancé en 2015 l'opération ALABRI sur la commune.



Depuis maintenant 3 ans, de nombreux propriétaires ont **réalisé gratuitement leur diagnostic** de vulnérabilité au risque inondation. Celui-ci est rendu obligatoire par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Ce diagnostic permet de

- connaître le **niveau d'eau** au droit de son habitation
- établir la **liste des travaux obligatoires** et recommandés
- détailler les **subventions** qu'il est possible d'obtenir

Les travaux les plus courants correspondent aux **dispositifs empêchant l'eau de pénétrer dans l'habitation** (batardeaux sur les portes et clapet anti-retour sur le réseau d'eaux usées). Les **espaces refuge** pour les biens inondables par plus de 80 cm permettent une mise en sécurité des habitants.

Le SMAGE des Gardons avec l'appui de l'Etat, la Région Occitanie et le SMD finance le diagnostic. Quant aux travaux, l'Etat et le Département du Gard peuvent contribuer jusqu'à 60 % de la dépense des particuliers.

Les derniers diagnostics gratuits seront réalisés avant la fin de l'année 2017. Si vous souhaitez bénéficier de cette animation avant sa clôture, il vous suffit de contacter l'équipe ALABRI au 04 66 63 88 07 ou par mail :

alabri.ecostudio@gmail.com pour prendre un rendez-vous.

Travaux EDF La Banquière/Le Puech

Un programme de travaux sur les lignes EDF est en cours et jusqu'au 1er décembre. Suite aux nuisances consécutives aux travaux (coupures non programmées de l'alimentation électrique, nuisances sonores, non prise en charge du tarif jour/nuit, etc.), il vous est possible de faire une réclamation auprès d'ENEDIS, par téléphone au numéro qui est précisé sur leur facture, ou adresser une demande par mail à l'adresse suivante : serviceclients-lr@enedis.fr.

Environnement

Le débroussaillage

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage protège la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie. Le débroussaillage vous protège, ainsi que votre construction, en garantissant une rupture du combustible végétal qui favorise une baisse de la puissance du feu et permet ainsi une sécurité accrue.

Le débroussaillage :

- ralentit la progression du feu en le transformant en un simple feu courant
- diminue sa puissance, donc les émissions de chaleur et de gaz ;
- évite que les flammes n'atteignent des parties inflammables des constructions ;
- permet le confinement des occupants des constructions et habitations en dur ;
- améliore la sécurité des services d'incendie et de secours lors de leur intervention

Où débroussailler ?

L'obligation légale de débroussaillage s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier. Elle concerne :

- toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non,
- les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine

Qui doit débroussailler ?

Les obligations légales de débroussaillage incombent aux propriétaires des terrains ou des constructions et installations de toute nature suivant le cas ainsi qu'aux gestionnaires d'infrastructures telles que les voies de circulation automobile, les lignes de

chemin de fer ou les lignes aériennes de transport et de distribution d'énergie.

Comment débroussailler ?

En pratique et sur le terrain, il s'agit d'éliminer les végétaux ligneux susceptibles de propager l'incendie et de traiter les végétaux ligneux conservés afin de réduire la masse combustible vecteur du feu :

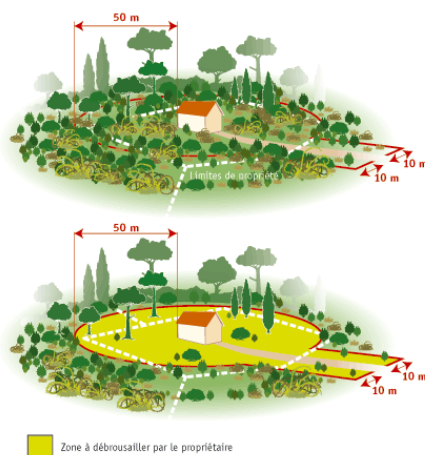
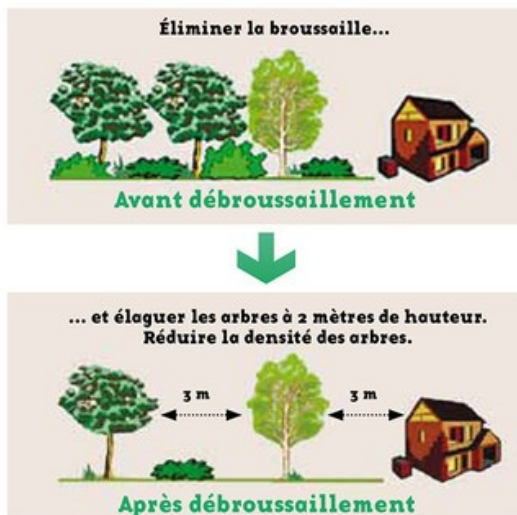
- En coupant les broussailles, les arbustes et certains arbres, on limite la propagation de l'incendie ;

- En éclaircissant la strate arborée et en répartissant les pieds de telle sorte qu'il n'y ait pas de continuité du feuillage, on limite la propagation de l'incendie par les cimes des arbres ;

- En élaguant les arbres et arbrisseaux conservés sur 2 mètres (s'ils mesurent plus de 6 mètres de haut) ou 1/3 de leur hauteur (s'ils mesurent moins de 6 mètres de haut), on évite

la propagation de l'incendie le long des troncs vers les houppiers des arbres ;

- Enfin, en éliminant les rémanents de coupes (par évacuation ou incinération en respectant les règles en vigueur sur l'emploi du feu, on diminue l'intensité de l'incendie



Les sanctions ?

Le fait pour le propriétaire de ne pas procéder aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé, est puni d'une amende. Un propriétaire qui n'a pas réalisé ses obligations de débroussaillage légales peut se voir mise en demeure par le maire de sa commune de les réaliser.

Si la mise en demeure n'est pas respectée, la commune pourra pourvoir d'office aux travaux aux frais du propriétaire. Une amende d'un montant maximal de 30 euros par mètre carré non débroussaillé peut alors être prononcée.

Pour plus d'informations :
<http://www.gard.gouv.fr>

Retour en images sur la semaine bleue



Une semaine bleue réussie !

La municipalité et le CCAS ont eu à cœur cette année d'organiser et de participer à la semaine nationale pour les retraités et les personnes âgées. Cet événement s'est déroulé du lundi 2 au vendredi 9 octobre partout en France.

Une semaine de partage, de convivialité, d'échanges et de débats.



Des activités :

- **récréative** avec les lotos et les après-midis Country (association Visa et la chanteuse Mireille SMARGIASSAI) et accordéon avec Corinne.



- de découverte de la biodiversité de notre territoire avec la visite de Biosphéra



- **d'information** avec l'intervention de Mme BELIN Martine, chef de service à l'association VIVADOM. concernant le rôle de l'aide à domicile ou encore du SEP sur les économie d'énergie



- **politique** avec un échange sur les choix à faire à l'avenir concernant la perte d'autonomie pour vivre dignement



Prochain rendez-vous : Jeudi 30 novembre à la Salle Nelson Mandela pour le repas des aînés (à partir de 65 ans)

Santé

Un point sur la Maison pour les professionnels de santé

Un peu de retard a été pris sur le démarrage des travaux suite à des négociations avec les entreprises engagées. Objectif atteint ! Le projet reste dans l'enveloppe prévue, ce qui permettra de proposer des loyers attractifs pour les futurs locataires et ainsi ne pas alourdir la contribution du budget communal (et donc la participation des Cendrasiens).

Après une visite sur le terrain avec la totalité des entrepreneurs, les différents contrats concernant ce



marché ont été signés le jeudi 19 octobre en Mairie.

Après une phase de préparation du chantier, qui durera un mois, les premiers coups de pelles sont prévus d'ici la fin de l'année !



La municipalité s'était engagée dans le bulletin précédent de vous présenter en détail le coût du projet et son financement :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA	TTC
N°1 – Gros œuvre	MENDEZ PERE ET FILS	101 235.00 €	20 247.00 €	121 482.00 €
N°2 - VRD	BERNARD TP	136 010.50 €	27 202.10 €	163 201.60 €
N°3 - CHARPENTE	A TOUT BOIS DE COEUR	101 232.32 €	20 246.46	12 478.78 €
N°4 – MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIE PASCAL	21 817.95 €	4 363.59 €	26 181.54 €
N°5 – MENUISERIES INTERIEURES	ROUMEJON	12 237.00 €	2447.40 €	14 684.40 €
N°6 - CLOISONS	SGDP	36 590.07 €	7 318.07 €	43 908.08 €
N°7 - CARRELAGES	DELON CARRELAGES	16 486.30 €	3 297.26 €	19 783.56 €
N°8 - PEINTURES	SANTOS ET FILS	8 820.65 €	1764.13 €	10 584.78 €
N°9 - PLOMBERIE	GIBERT ET MULA	16 305.70 €	3261.14 €	19 566.84 €
N° 10 – CHAUFFAGE	GIBERT ET MULA	36 763.00 €	7352.60 €	44 115.60 €
N° 11 - ELECTRICITE	AGNEL	25 400.00 €	5080.00 €	30 480.00 €
	TOTAL	512897.99 €	102 579.75 €	615 477.74 €

Santé

Plan de financement comprenant le bâtiment, le parking et les abords

Coût de l'investissement : 647 477,74 €

Total des lots attribués : 615 477,74 €
Acquisition de la parcelle : 10 000 €
Frais de notaire : 2 000 €
Fourniture bois local (coupe et tri) : 20 000 €
Total dépenses : 647 477,74 €

Aides à l'investissement : 173 182,00 €

ETAT : 135 802,00
RÉGION : 37 380,00
Conseil Départemental : 28 625,00

Il est prévu dans le bâtiment :

2 cabinets de médecins
1 cabinet de kiné
1 cabinet d'infirmiers
1 cabinet d'orthophoniste

Montage du financement

Emprunt : 374 000 € sur 20 ans
Prêt relais (subvention/tva) : 276 000 €

Les annuités de remboursement de l'emprunt seront financées par les loyers

Le bois coupé non utilisable pour le bâtiment a été vendu en partie pour la fabrication de la pâte à papier (montant déduit dans le poste fourniture bois) et permet d'avoir 2 ans d'avance sur les copeaux de bois qui alimente la chaudière de la Mairie.



En Bref : les dossiers en cours

Voiture électrique « Zoé »

Le bon de commande a été signé vendredi 27 octobre pour une voiture électrique Zoé Pour une livraison prévue courant avril 2018.

Prix de la voiture : 19 750€
• bonus écologique : - 6000
• Remise commerciale : - 1975 €
• Subvention TEPCV : - 8 644 €
Cout réel pour la Mairie = 3031 €



Rénovation du groupe scolaire

Ce marché, actuellement en ligne, prévoit le remplacement de toutes les menuiseries, des faux plafonds avec mise en place d'éclairages en LED, des stores électriques extérieurs pour le primaire, l'isolation du toit et du mur nord en fibre de bois pour la maternelle et amélioration de l'isolation du sol où dorment les plus petits.



- Prise de connaissance des réponses des entreprises prévue le 2 novembre.
- Commission d'Appel d'Offre le 14 novembre pour attribuer les marchés.

En Bref : les dossiers en cours

Mise à disposition d'une parcelle pour un jeune agriculteur

Dans le cadre des financements Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, et selon la volonté du Conseil municipal, une parcelle de 5 000 m² sera viabilisée et mise à la disposition d'un jeune agriculteur pour permettre son installation en Bio et ainsi garantir la fourniture partielle de notre cantine.

La Mairie est accompagnée par le Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles pour mener à bien ce projet.

Très compétent sur les questions agricoles, c'est le SMHVC qui vient de mener les entretiens avec les postulants. Le jury va bientôt délibérer.



Construction d'une plateforme bois

Ce projet est programmé afin d'améliorer les conditions de fabrication et de stockage des copeaux de bois destinés à la chaudière de la Mairie. Pour rappel, ce travail est réalisé par le chantier d'insertion de l'association des Jardins du Galeizon.

Cette plateforme se situera vers le pont des Camisards, dans la continuité de l'espace de stockage du département.

- Le détachement de la parcelle et l'achat au département du terrain est en cours
- La demande d'accès à la voirie départementale a été faite
- Le permis de construire est en cours de réalisation par un architecte.



Rénovation de l'éclairage public

Ce projet consiste à changer toutes les têtes et les lampes existantes de la commune au profit d'un matériel LED afin de préserver notre planète et faire des économies conséquentes sur le budget de la commune.

Le marché est en ligne. La prise de connaissance des réponses des entreprises est prévue le 10 novembre et la Commission d'Appel d'Offre le 14 novembre.



Amélioration de la desserte en eau potable au Perdiguier

Les travaux d'extension du réseau sont en cours de réalisation par l'entreprise Benoi. Cette opération permettra l'amélioration de la desserte via de nouveaux branchements, et une hausse du débit de tous les habitants du secteur par un « jeu » de distribution plus équilibré.



Travaux

Travaux au Centre socioculturel Lucie Aubrac pour la sécurité des enfants



Ces travaux consistent en la construction d'une dalle amortissante en gomme de pneu recyclé dans la cour des maternelles du Centre socioculturel. Le toboggan et la tortue ont été restaurés en même temps.

Les compétences, de notre équipe technique ont permis une nouvelle économie : devis de l'entreprise pour un tapis similaire 5000 € et coût en régie 2500€. Il paraît qu'il faut supprimer des fonctionnaires territoriaux pour faire des économies : cherchez l'erreur !



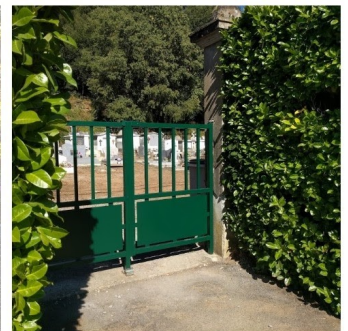
Travaux d'entretien dans les écoles

Lors des vacances scolaires ont été réalisés les travaux suivants : peinture, taille des végétaux, désherbage, débroussaillage, curage des chéneaux, foisonnement du bac à sable, jardin pédagogique, marquage au sol, organisation du mobilier des classes.....



Entretien des cimetières

L'équipe technique qui prend soin des cimetières communaux (et sans utilisation de glyphosate, bien sûr !)



Etat / Département

Plan local d'urbanisme : les services de l'état donnent le ton !

La première étape de révision de notre document d'urbanisme, le diagnostic, se termine. Riche de nombreuses rencontres, du travail du panel citoyen et de quelques réunions thématiques il confirme qu'il fait bon vivre à Cendras où la qualité du cadre de vie est remarquable (environnement, services...) et dont la situation géographique est appréciable.

Lors de ces réunions, les services de l'Etat nous ont rappelés que le législateur, constatant au cours des 40 dernières années les effets d'une urbanisation ga-



lopante (en France l'équivalent de la surface d'un département est urbanisée chaque année) a décidé d'encadrer très strictement l'urbanisation nouvelle avec un objectif minimum de réduction de moitié des surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les nouveaux documents d'urbanisme.

Cet objectif doit **obligatoirement** être respecté dans le cadre de la révision de notre PLU, ce qui nous conduira certainement à densifier les zones urbaines actuellement desservies par les réseaux (construire dans les dents creuses), à limiter l'extension de l'aire urbaine (réduire de moitié les zones constructibles du PLU actuel) et à favoriser des bâtiments semi-collectifs.

Rencontre avec le Président du Département et les Conseillers départementaux du canton de la Grand'Combe



Mercredi 4 octobre à Laval-Pradel, une réunion du canton de la Grand'Combe s'est tenue en présence du Président du Département, des conseillers départementaux Isabelle Fardoux-Jouve et Patrick Malavieille, et avec l'ensemble des maires du secteur.

Après l'explication du Président sur la place et le rôle du Département, il a abordé plusieurs thèmes comme la situation économique du territoire, le tourisme, le développement numérique, etc. Ces échanges se sont poursuivis par des questions formulées par les différents Maires présents.

Le Maire de Cendras a interpellé les représentants du Département sur plusieurs points :

- La demande faite par la municipalité de Cendras pour l'instauration d'un contrat territorial pour des aménagements au cœur du quartier de l'Abbaye (abord de Biosphéra et de la Maison pour les professionnels de santé). Le Président s'est excusé de l'oubli de ce dossier en début d'année, mais s'est engagé à le faire passer courant octobre avec un avis favorable. **En effet, un courrier d'Isabelle Fardoux-Jouve daté du 26 octobre nous annonce une subvention de 66 625 €.**
- L'importance de l'amélioration du débit internet pour Cendras. Le Président a répondu qu'il s'engage à une montée en débit sur notre commune entre 2018 et 2020.
- Le Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles anime 2 sites Natura 2000, dont les subventions de 2015 n'ont toujours pas été payées. Il est demandé au Président de solliciter la Région, porteuse de ces financements. Il s'est engagé à transmettre la demande à Carole Delga.
- L'intérêt que porte Cendras pour une Maison en partage sur son territoire, malgré le refus de Néolia sur un terrain à côté de la Mairie. Le Président a encouragé ce projet et a proposé de se rapprocher d'habitat du Gard.

Le Président du Département et les conseillers départementaux ont souligné à plusieurs reprises la volonté de continuer à accompagner les communes malgré une baisse de leurs moyens.

Ecoles

Rentrée scolaire : les enfants et l'école restent des priorités municipales !

La municipalité renouvelle son implication et sa forte participation financière pour la scolarité des enfants, en soutien aux équipes pédagogiques et aux parents : la part consacrée aux dépenses pour l'école est d'environ 900€ par enfant, comprenant notamment une somme versée à l'ensemble des écoles pour les fournitures scolaires et les sorties, à hauteur de 120 € par enfant.

Les équipes techniques ont par ailleurs travaillé une bonne partie des vacances d'été pour réaliser des travaux d'entretien et de nettoyage dans l'école. La rénovation du groupe scolaire est, à ce titre, bien engagée.

C'est ainsi avec un grand plaisir que le Maire et Madame Gauze, Adjointe à l'éducation, ont assisté à cette rentrée le lundi 4 septembre.

Ecole Élémentaire Joliot Curie

Cartables sur le dos et accompagnés de leurs parents un peu émus, c'est avec fierté que 17 nouveaux élèves ont fait leur rentrée au CP. Mme Dubail les accompagnera cette année pour cette belle aventure : apprendre à lire, écrire, calculer et tant d'autres découvertes.

C'est une équipe en partie renouvelée qui a accueilli parents et enfants le jour J : Madame Bord a remplacé Mr Passeron, parti vers une retraite bien méritée. Mme Régnier, nouvelle institutrice, aura quant à elle la charge des CM1-CM2.

Une nouveauté cette année : une enseignante supplémentaire, Mme Richard, vient en soutien aux équipes de Joliot Cuire et Malataverne pour une aide aux élèves en difficulté.

Bienvenue à ces nouvelles enseignantes qui complètent l'équipe et rejoignent Mme Dubail et Mme Monnick.

Classe unique de Malataverne

La classe unique de Malataverne accueille cette année 17 élèves. Effectif qui peut sembler peu élevé, mais qu'il convient de contenir. En effet l'enseignante, Laurence Guintoli, doit assurer l'enseignement de 5 niveaux du CP au CM2.

Ecole maternelle

Pas trop de larmes pour les plus petits, accompagnés cette année par Mr Martin, qui occupe désormais le poste suite au départ de Mme Babani, partie elle aussi vers une retraite bien méritée.

Mme Loyer, directrice, et son équipe veilleront sur les 67 enfants inscrits cette année.



Changements de rythmes

Dans un décret paru tardivement (début juillet), le Gouvernement a autorisé par dérogation le retour à la semaine de 4 jours dans les écoles. Après consultation des Conseils d'écoles, qui se sont prononcés en faveur de la mesure dérogatoire, et aux vues des éléments apportés par le Comité de pilotage notamment sur la fatigue des enfants, et en cohérence avec la démarche de concertation des différents acteurs, le Conseil municipal de la commune a voté, lors de sa séance du 5 juillet, la remise en place du temps scolaire sur 4 jours.

Fin août notre demande a été validé par l'Education nationale.

Nouveaux horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

Les effectifs :

91 élèves à Joliot Curie, 17 à Malataverne, 67 à la maternelle : les effectifs sont à la baisse. Cendras est sur un territoire de REP (éducation Prioritaire) les classes ne peuvent dépasser un effectif de 25 élèves, il convient cependant d'être vigilant afin de conserver toutes les classes à Cendras.

L'ensemble de l'équipe municipale souhaite aux enseignants et enfants une année scolaire riche et studieuse.

Un chapiteau ...une compagnie de cirque à Cendras

Du 5 au 26 novembre la compagnie CIRQUE ROUAGE plantera son chapiteau à Cendras.

Durant 3 semaines, la compagnie travaillera à la création de son nouveau spectacle. En contre partie de l'accueil mis en place par la municipalité (logistique, participation aux frais de fonctionnement, mise à disposition d'un terrain prêté, avec l'accord du propriétaire Néolia) la compagnie propose, durant une semaine, de faire découvrir les arts du cirque à tous les enfants de l'école élémentaire de Cendras. Ne doutons pas que se sera une expérience riche pour tous les écoliers !

Retour sur les initiatives

Grand succès pour les Journées Européennes du Patrimoine : plus de 250 personnes à Cendras

Dimanche 17 septembre, les sites patrimoniaux de Cendras ont été fréquentés par plus de 250 visiteurs et 20 d'entre eux ont profité de la visite commentée du site du Martinet à Saint-Paul-La-Coste

Etaient à découvrir ou à redécouvrir :

Biosphera - Centre d'interprétation des vallées cévenoles



Le **Jardin Médiéval** de l'Abbaye



L'Abbaye bénédictine du X^{ème} siècle.



Dans chaque site, c'est un public curieux, attentif, très concentré sur les informations apportées par les accompagnateurs et organisateurs et qui a profité gratuitement d'un ensemble d'une grande richesse patrimoniale.

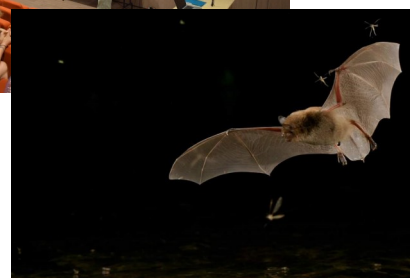
Il s'agissait d'une première édition des Journées Européennes du Patrimoine pour Biosphera, le Jardin Médiéval de l'Abbaye et le site du Martinet à Saint-Paul La Coste.

L'engouement pour cette Journée européenne du patrimoine témoigne de l'intérêt pour la préservation du patrimoine qu'il soit culturel, environnemental ou historique. Ce succès illustre la capacité à faire corps autour de ce patrimoine vivant, socle de la citoyenneté, partagé par tous, accessible à tous. Le patrimoine porte aussi une vision d'avenir, le projet d'un destin collectif.

La nuit Européenne de la chauve-souris

La conférence du vendredi 25 août, organisée dans le cadre de la nuit Européenne de la chauve-souris, menée avec brio par François Schwaab, chiroptérologue, a rassemblé 25 personnes !

Nous avons pu observer le murin de Daubenton en chasse entre Gardon et Galeizon, un excellent moment de partage de connaissances.



Retour sur les initiatives

Forum des associations

Comme chaque année le forum s'est tenu début septembre au Centre Socioculturel Lucie Aubrac. Différents stands présentaient leur association.

Côté sport : foot enfants et adultes, tennis, judo, yoga, ski, gym volontaire, ping pong, badminton, tai chi.



Côté loisir : peinture, scrapbooking, théâtre impro, foyer des jonquilles, LSR, Centre Social, ASLVG, atelier écriture.

Chacun a pu découvrir la richesse du milieu associatif de la commune.



Un merci particulier aux membres de la LSR qui nous ont régales une fois encore avec leurs crêpes délicieuses.

Le verre de l'amitié a clôturé cette sympathique soirée.



La soirée des Abeilles

Le mardi 3 octobre à Biosphera a eu lieu le vernissage de l'exposition « la survie de l'abeille, un enjeu essentiel pour notre avenir »



qui sera visible à Biosphera jusqu'au 22 décembre. Ce vernissage s'est fait en présence d'Henri Clément, historien et apiculteur en Lozère et porte-parole de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture de France) qui a tenu une conférence sur l'apiculture en Cévennes.

Une superbe soirée avec Yves Cusset

Vendredi 13 octobre dernier, nous avons eu le grand plaisir d'accueillir une nouvelle fois Yves Cusset, pour son solo philosophique, juste pour rire « *Rien ne sert d'exister* ».



Drôle, émouvant, intrigant, angoissant, perturbant,

affirmatif.... Monsieur Cusset, interpelle et nous interroge sur nous même, sur notre existence, sur la vie, sur le bonheur en général. Une soirée passionnante qui a connu un grand succès au vu de la participation et des éloges sur ce spectacle.

Inventaires de libellules

Les inventaires libellules organisés par le SMHVC se terminent pour cette année sur le Galeizon : 25 espèces différentes ont été recensées cette année



avec de petites "nouvelles" comme cette libellule purpurine qui nous arrive d'Afrique du Nord et qui étend son aire de répartition dans le sud de la France (changement climatique oblige).



Infos Contact

N°3

Centre socioculturel Lucie Aubrac Cendras

Place Salvador Allende, 30480 Cendras
Tel. 04 66 78 69 82 – Fax : 04 66 56 66 82

Mail : csc-cendras@orange.fr

Novembre 2017

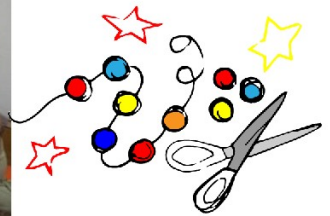
Ateliers adultes

Tous les jeudis de 13h30 à 16h30 des ateliers pour créer à partir de matériel de récupération. L'occasion avant tout de passer un bon moment.

LES ATELIERS



CRÉATIFS



Les permanences

Point emploi : tous les
Lundis matin de
09h00 à 12h00

Assistante sociale : sur
Rendez-vous

Tel : 04.66.34.60.60

Mission locale : tous les
Lundis matin de
09h00 à 12h00

Tel : 04.66.60.25.64

Conseil départemental :

Isabelle Fardoux-Jouve
04.66.76.76.63

Mercredi 8 novembre
De 9h00 à 11h00

Rando-balade



Lundi 27 novembre 2017

Sentier du roc troué

(Inscription au centre socioculturel)

Les petites toques (Atelier cuisine)

Parents/enfants (6-11 ans)

Tous les mardis de 16h30
à 18h00

A partir du 07 novembre
au centre social.

(Inscription obligatoire)

Limité à 8 enfants
accompagnés d'un parent.

Les mercredis au centre de loisirs.

L'accueil de loisirs accueille des enfants
âgés de 3 à 11 ans les mercredis de 7h30 à
18h00 (avec un pique-nique) ou à la demi-
journée.

Le thème de novembre :

Le cirque, les pompiers



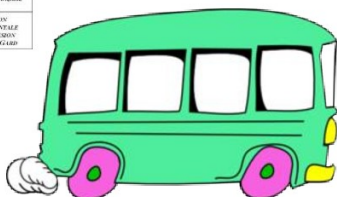
Pour les collégiens

N'attendez pas le dernier trimestre.

L'aide aux devoirs c'est le mardi et jeudi
de 16h30 à 18h00 au centre socioculturel.
C'est gratuit, il suffit de venir c'est sérieux et
décontracté.

(Inscription impérative au centre socioculturel)

**Le centre socioculturel est toujours à la
recherche de bénévoles pour des enfants de
l'école élémentaire et les collégiens.**



Les escapades du bus vert

Le centre social vient à votre rencontre, discuter,
échanger, informer autour d'un thé ou d'un café
en toute convivialité.

Actualités du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (S.M.H.V.C.)

♦ Les quatre saisons du développement durable

Dans le cadre de l'Agenda 21, le SMHVC (ex Syndicat du Galeizon) a lancé, via Biosphéra, sur les communes Cévenoles de son périmètre (Gard-Lozère) une année complète d'animations sur les enjeux structurants de ce territoire tels l'agriculture et l'alimentation, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, la forêt et le bois, l'accueil. Ce premier trimestre automnal est donc consacré à des expos, visites, tables rondes sur la problématique agro-alimentaire avec des réunions en divers points de nos vallées.

Dans ce cadre là se sont déroulés à Cendras une soirée consacrée à l'apiculture, à Biosphéra où une expo est installée jusqu'à fin décembre ; un après-midi consacré à l'alimentation en circuit court avec l'implication du Centre Social à propos de sa cuisine, mais aussi de diététiciennes et de producteurs (une expo du CIVAM sur l'agro écologie est installée aussi à Biosphéra jusqu'en novembre).

Rencontre avec Béatrice du Centre Social, la diététicienne, des représentants de parents d'élèves et



d'habitants et le SMHVC.

La cuisine sur place avec des produits en majorité locaux et bios : une réussite, à poursuivre et à approfondir.

Après une conférence sur l'abeille et la situation de l'apiculture en Cévennes qui a souligné l'enjeu capital de sauver les abeilles des pesticides, un atelier-dégustation de miels et produits à base de miel a permis de découvrir et apprécier ces produits. Les gourmands étaient là !

♦ Biosphéra monte en puissance

Avec 3 000 visiteurs-utilisateurs depuis son ouverture, de nombreuses animations comme ci-dessus, des projets pédagogiques qui se mettent en place avec le milieu scolaire, de multiples réunions et séances de formation avec ses partenaires

(Education nationale, PNC, CNFPT, Conseil Départemental, DDTM, CRPF, MNE...) et malgré le fait que tous les aménagements et équipements ne soient pas encore finalisés, Biosphéra est d'ores et déjà reconnu comme un outil efficace et incontournable sur les enjeux d'éducation à l'environnement et de développement durable des Vallées Cévenoles.

♦ Le Galeizon bientôt labellisé « rivière sauvage »

D'ici peu le Galeizon, au dessus du seuil de Salèles à Cendras jusqu'à sa source devrait recevoir le label européen « rivière sauvage » (label auquel seulement 1% des rivières françaises peuvent prétendre) au vu de son état naturel et de la qualité de ses milieux.

Cette reconnaissance devrait amener des moyens supplémentaires (émanant notamment de fondations) pour conserver en l'état et entretenir notre superbe rivière.

♦ D.F.C.I.

En ce qui concerne les risques feux de forêt, vues la fermeture des milieux et la sévère sécheresse de cet été, nous avons par chance échappé très certainement au pire. Il convient de ne pas baisser la garde sur ce risque, notamment sur la nécessité de réouverture et d'entretien des milieux.

Pour sa part le SIVU de DFCI, géré techniquement par le SMHVC, a pu réaliser cette année d'importants travaux de réparation des pistes P31 (Gaujouze) et P64 (Fonzeaux) au titre des calamités 2015, et engager des travaux de normalisation (2017-2018) de la piste P17 (Vammale).



Associations

Palestine soirée de solidarité

A l'occasion de la venue de Rami Badran et Asem Taha, Médecins du dispensaire rural d'Abu Shkhedem en Cisjordanie occupée, une soirée de solidarité a été organisée sur Cendras par l'AFPS en partenariat avec la municipalité.



Cette soirée a été l'occasion de rencontrer les deux médecins qui y exercent et d'échanger avec eux sur la situation en Palestine ainsi que sur le rôle et l'importance du dispensaire.

Les débats se sont poursuivis par un repas convivial et les bénéfices de la soirée ont été reversés au dispensaire.



Quelques mots sur le dispensaire d'Abu Shkhedem :

Depuis 2010, l'AFPS Alès-Cévennes le soutient grâce notamment aux dons individuels et aux subventions de municipalités (dont Cendras), et de la Fondation Un monde par tous.

Le dispensaire d'Abu Shkhedem, situé en Cisjordanie, Palestine occupée, dessert le village et six autres environnants, dans une zone particulièrement déshéritée. Il est absolument indispensable à l'heure où l'armée israélienne installe des barrages et/ou des checkpoints et procède à des incursions.

Cette structure médicale est à la disposition des habitants de 15h à 22h, et accueille près d'une quarantaine de personnes par jour. Les deux médecins et un dentiste non-salariés y exercent après leur travail

en ville. Les tarifs s'élèvent au tiers du coût normal pratiqués par d'autres structures. Les médicaments sont également délivrés à un prix minimal.

Le dispensaire emploie une infirmière et un secrétaire comptable qui perçoivent une modeste rémunération.

Le dispensaire ne dépend pas des institutions officielles. Il doit se financer par ses propres moyens. L'AFPS Alès-Cévennes, son plus important donateur, a permis grâce aux dons individuels et à plusieurs subventions de couvrir certaines dépenses et surtout d'acheter des appareils médicaux..

Association Mouvement et Unité

L'association MU reprend ses activités. Elle propose « au-delà du principe d'Archimède », des ateliers en piscine (lieu de recherche et d'évolutions) une fois par mois le samedi ; et des ateliers de tai ji quan, art d'éveil et d'ouverture, une fois par semaine le mardi soir, qui s'adressent à tout adulte quel que soit son âge et son niveau.

Atelier de Cendras, à l'école maternelle, salle de danse, animé par Maïté Philibert :

- mardi de 18 h à 18 h 30 : épée (seulement les avancés)
- mardi de 18h30 à 20h15, mémorisation, apprentissage et approfondissement des trois parties de la forme de tai ji quan et de l'épée. Mémorisation et apprentissage des formes d'entraînement à deux (excepté pendant les vacances scolaires)

Pour de plus amples renseignements, contactez Maïté Philibert (maitephilibert@gmail.com), Thierry Bailly 06.29.16.16.03 ou Anne-Marie Tauleigne 04.66.30.91.28. – Tarifs : adhésion à l'association : 15 € pour l'année/Tai chi : 8 € le cours ou 70 € par trimestre ou 150 € pour l'année/pour tous niveaux (plus de débutants à partir de février)/piscine : 100 € l'année ou 15 € la matinée/piscine + Tai Chi : 200 € l'année/1^{ère} séance de découverte gratuite.

Gymnastique Volontaire

Reprise des cours de GV les lundis – mercredis de 19 h à 20 h et les mardis – vendredis de 15 h à 16 h à la Salle Nelson Mandela.

Agenda

- ♦ **Samedi 04 novembre** toute la journée - salle Nelson Mandela - Bourse aux semences organisée par les Jardins du Galeizon.
- ♦ **Samedi 11 novembre à 11h** - monument aux morts la Baume - Cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918
- ♦ **Dimanche 12 novembre** Salle Nelson Mandela L'APE de l'école de Malataverne organise une bourse aux jouets.
- ♦ **Mercredi 15 novembre** à 14 h - Loto des Jonquilles.
- ♦ **16,17,18,19 novembre** - Biosphéra et Salle Nelson Mandela Lire délivre 2017 (8ème Edition) - sur le thème « le coq de Nougaro s'invite au bestiaire de la Fontaine » (animations autour du livre et de la lecture).
- ♦ **Vendredi 24 novembre** à 20h 30, salle Biosphéra OTHELLO de William Shakespeare - Pièce de théâtre dans le cadre de la programmation des ATP (tarif 8€)
- ♦ **Jeudi 30 novembre à 12 h** - Repas des retraités organisé par la municipalité et le CCAS.
- ♦ **Dimanche 03 décembre à 16 h** - Loto de l'association LSR.
- ♦ **Mercredi 6 décembre à 20h 30**, salle Biosphéra ELOGE DES FEMMES FONTAINES par Rufus. Pièce de théâtre dans le cadre de la programmation des ATP (tarif 8€)
- ♦ **Samedi 9 décembre à 11 h** - Biosphéra rencontre avec Emanuele Coccia, philosophe, maître de conférence sur son dernier livre « la vie des plantes » et **14h30** - Biosphéra Conférence/débat Ruralité vivante, utopie ou solution ? Avec Bernard Farinelli, spécialiste de la ruralité
- ♦ **Dimanche 10 décembre à 16 h** - Loto du Tennis Club Cendrasien.
- ♦ **Mercredi 13 décembre à 14 h** - Loto des Jonquilles.
- ♦ **Vendredi 5 janvier 2018 à 18h** - Vœux de la Mairie
- ♦ **Dimanche 28 janvier 2018 à 16 h** - Loto du PCF.

Les associations qui souhaitent transmettre des informations pour le prochain bulletin municipal peuvent les déposer en mairie avant le 15 janvier 2018 elles paraîtront dans le prochain numéro.

Bulletin d'informations de la Commune de Cendras.
Directeur de la publication : Sylvain André
Conseil de rédaction : Sylvain André, le Bureau municipal.
Journal tiré à 1150 exemplaires

Pratique

Mairie de Cendras. Tél:04.66.30.40.72. Fax: 04.66.30.48.91.
Mail : mairie-cendras@wanadoo.fr .
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Site Internet : www.cendras.fr.
SMAHVC : Place Roger Assenat -Tél: 04.66.30.14.56. Fax: 04.66.30.48.91. - Mail: galeizon@wanadoo.fr
Biosphéra : Centre d'Interprétation des Vallées Cévenoles - Tél. 04.66.07.39.25.
Alès Agglomération : Bâtiment ATOM - 2 rue Michelet - 30100 ALES - Tél.:04.66.78.89.00.
Résidence l'Euzière :Rue Y. Gagarine, Tél : 04.66.56.37.37.
Grand'Combiene des Eaux : 2, Avenue du Pont. 30110 La Grand Combe. Tél: 04.66.54.80.39.
Service enlèvement des encombrants : Les 1er et 3ème mardis du mois.
Déchetterie : Tél: 04.66.54.86.02.
Poste de Cendras. Tél: 04.66.30.20.17. ; horaires :lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h –jeudi de 8h30 à 11h et de 14h à 17h –vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Médiathèque « Jean-Pierre Chabrol ». Tél : 04.66.30.09.93. ouvert mardi de 16h à 18h, mercredi de 14h à 18h, vendredi de 16h à 18h ; samedi de 9 h à 12h.
Centre Socioculturel Lucie Aubrac. Tél: 04.66.78.69.82. Horaires du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h30; mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.
Association « Les Jardin du Galeizon (La Blaquièrre) Tél/fax : 04.66.34.52.80.
Taxis de Cendras. Mr Mouzaoui : 06.34.54.00.41. Mme Reverger : 06.98.40.68.86.
Société HLM « Un Toit Pour Tous ». 829, Montée des Lauriers. 30100 Alès. Tél: 04.66.86.88.54.
Société HLM « Néolia ». Immeuble Square Portal. 19, rue de la Clède. La Grand'Combe. Tél: 04.66.54.20.00.
Assistante sociale. Tél: 04.66.34.60.60.
Infirmières : Cabinet Moisset-Machon Catherine, Emilie Ruiz, Florence Jakovenko, Muriel Mazon - Tél: 04.66.30.28.46.
Infirmière : Saint Germes Erell -Tél : 06.20.93.81.55.
Kinésithérapeute : Roussel Florence, Tél: 04.66.30.92.52.
Pharmacie : Mme Malaviolle, tél: 04.66.86.18.87.
Dentiste: Picconi Claire, Tél: 04.66.78.69.19.
Médecins:
Docteur Moussant
Tel: 04.66.43.08.76. Consultations le matin de 9 h à 12 h du lundi au samedi. L'après-midi de 15h à 18h30 les lundis, mercredis.
Docteur Muriel Espaze - Cendras: 04.66.30.30.27. Alès: 04.66.56.24.90.
Maison médicale à Alès 4 bd Gambetta : horaires - du lundi au vendredi de 20 h à minuit - le samedi de 9 h à minuit et dimanche et jour fériés de 8 h à minuit.